

■ **Contact 2000 Mlle Christel Aubonney**, à Marly, publicité, transmission et création dans la téléphonie et le net. (FOSC du 15.05.2002, p. 4). La procédure de faillite étant clôturée par le Président du Tribunal de la Sarine le 18.03.2002, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 1, de l'ORC.

Journal no 1463 du 09.07.2002
(00560814 / CH-217.1.000.763-4)